

ARRÊTÉ N° 2021 – 25

RELATIF A LA BONIFICATION

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le règlement des études du diplôme notamment ses articles 14 bis (Partie I), 14 (Partie II) et 14 (Partie III),

ARRÊTE

Article 1 : La valorisation des activités donnant lieu à bonification semestrielle de l'année du diplôme en cours (hors activités pédagogiques, de tutorat et d'association) est arrêtée selon les modalités ci-après.

Catégorie du bonus	Activités	Barème et gradation	Recueil des bilans d'activité
Engagement dans la vie institutionnelle de l'établissement	Membre d'un Conseil (CA, CFIP, Conseil de perfectionnement du Diplôme)	+0.25 : Assiduité aux séances du semestre concerné. +0.50 : Assiduité et investissement soutenu lors des conseils, participation volontaire à des groupes de travail.	Le secrétariat de la DFE réunit auprès des Directions concernées par les conseils cités : -la liste d'émargement -les comptes rendus attestant de la participation active aux séances.
Investissement dans l'action sociale de l'établissement	Etudiant accompagnant un étudiant en situation de handicap	+0.25 : transmission régulière des notes prises en cours et accompagnement personnalisé. +0.50 : transmission des notes, accompagnement personnalisé et accompagnement pédagogique soutenu et régulier.	Les secrétariats de la DFE et du Pôle Vie étudiante réunissent le bilan et les appréciations de l'étudiant en situation de handicap.
	Etudiant investi dans le programme IEPEI	+0.25 ou +0.50 : selon le degré d'implication apprécié par le référent IEPEI.	Le secrétariat de la DFE réunit les appréciations du référent IEPEI.
	Etudiant participant au programme de parrainage des étudiants étrangers « Buddy programme »	+0.25 ou +0.50 : selon le degré d'implication apprécié par le responsable du Pôle Relations Internationales.	Le Pôle Relations Internationales réunit les appréciations des étudiants parrainés et les justificatifs attestant de la participation active des étudiants parrains.

Investissement dans les activités visant à valoriser l'établissement	Participation à des manifestations médiatiques organisées par l'établissement	+0.25 : présence et participation active à l'organisation et au déroulement d'une activité. +0.50 : présence et participation active à l'organisation et au déroulement de plusieurs activités. (Jeudi de la réussite, Forum de l'Amphi à la vie active, Forum des concours).	Le secrétariat de la DFE réunit auprès des Pôles concernés le bilan de l'activité de l'étudiant participant.
	Participation aux salons et à la JPO de l'IEP.	+0.25 : présence et participation active à trois salons. +0.50 : présence et participation active à cinq salons minimum. La JPO est considérée comme un salon.	Le secrétariat de la DFE réunit auprès du service Communication les ordres de mission des étudiants participants. La bonification est affectée au semestre concerné après participation effectuée.

Article 2 : La bonification est plafonnée à 0.50 point au total et par semestre quel que soit le nombre d'activités assumées. L'étudiant doit télécharger le formulaire de demande d'octroi de bonification dans l'espace étudiant d'EQUINOX et le retourner dans les délais fixés (20 décembre pour le 1^{er} semestre, 20 mai pour le 2nd semestre).

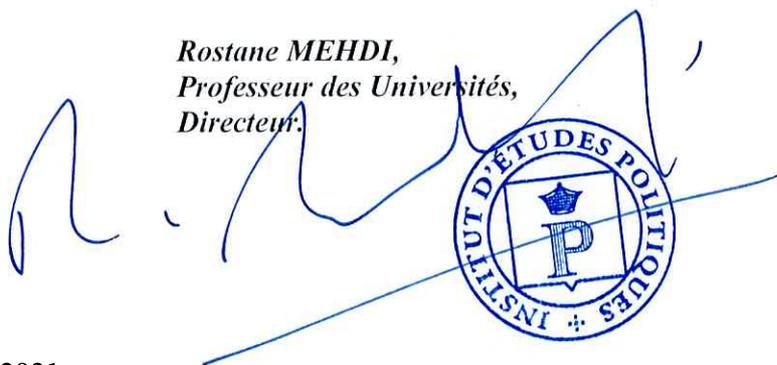
Article 3 : Le Directeur propose au jury d'examens les points de bonification octroyés après examen du bilan d'activités des étudiants participants.

Article 4 : L'arrêté n° 2020-61 du 26 novembre 2020 est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général et le directeur de la formation et des études sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 septembre 2021

*Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.*



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 06.10.2021

DATE D’AFFICHAGE : 11.10.2021